

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**4- Présentation de l'état
annuel des indemnités des
élus pour l'année 2025
Annexe n°1**

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE, Mme MARCHAL, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers
Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30

Absents : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme VITANOSTRA :

Secrétaire : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :
29/04/2026

Date de publication
ou notification :

4. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus pour l'année 2025 Annexe n°1

Les articles 92 (dernier alinéa) et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement et à la proximité imposent aux communes et aux EPCI à fiscalité propre une obligation de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

La commune est tenue d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toute nature, perçues par les élus siégeant au sein du Conseil municipal, au titre de tout mandat ou de toute fonction, y compris au sein d'autres organismes.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette présentation intervient avant l'examen du budget de l'année en cours.

Il est présenté en annexe un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Le conseil municipal prend acte de l'état des indemnités versées au titre de l'année 2025 aux élus municipaux.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER

